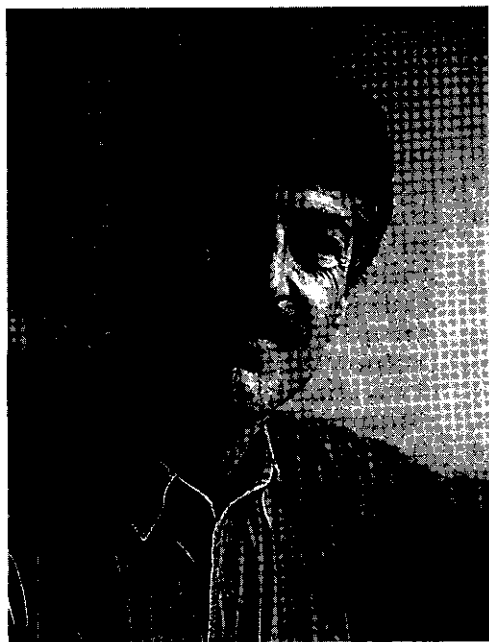


# La RTT n'est pas seulement une question d'emploi

*Pour les Français, la réduction du temps de travail est d'abord une revendication de mieux-vivre et, juste derrière, une mesure de solidarité par rapport à ceux qui n'ont pas d'emploi.*



par Alain Lipietz\*

J'interviendrai à la fois en tant que politique et en tant que technicien, si j'ose dire, des questions de réduction du temps de travail.

D'abord en tant que politique. J'étais tout à l'heure interviewé par France 3. Ils m'ont demandé ce que je pensais de ce « coup de théâtre » : la loi sur les 35 heures. J'ai été très étonné, car l'accord Verts-PS du mois de janvier dernier prévoyait qu'il y aurait d'abord une loi sur les 35 heures, puis des négociations permettant d'arriver à 32 heures dans le cadre de la législation. Le Parti socialiste l'a réaffirmé dans son propre programme. Nous avons gagné les élections. On considère aujourd'hui comme un coup de tonnerre l'application de leur programme par les forces politiques. Nous avons été habitués pendant vingt ans au contraire. Brusquement des fous commencent à appliquer le programme sur lequel ils se sont fait élire ! C'est donc un événement politique extrêmement important.

Il faut cependant le resituer dans un cadre beaucoup plus général. Ce n'est pas nous (c'est-à-dire l'ensemble des forces syndicales, associatives et politiques plurielles soutenant ce gouvernement) qui avons embouché la trompette guerrière et le vocabulaire de la lutte des classes. Il est très significatif de voir que c'est le patronat qui a employé des expressions telles que « guerre ». Il a dit : « C'est comme en 1939 ! ». Au début, je n'ai pas compris, « Vous voulez dire en 1936 ? », ai-je demandé. Non, c'était 1939, effectivement. Les positions sont donc désormais inversées – avec, de plus, la référence à la ligne Maginot, c'est-à-dire à une position défensive du patronat. Cette inversion, à mon avis, a eu lieu non seulement dans le champ idéologique, avec le succès de livres coup-de-

clairon comme *L'horreur économique*, mais aussi surtout dans le champ des luttes sociales, en 1995 et en 1996, lorsqu'un syndicalisme qu'on croyait complètement perclus, acculé dans ses derniers retranchements, a mené une bataille d'arrêt.

En 1995, il s'agissait effectivement du syndicalisme le plus fort, le syndicalisme de la fonction publique, qui lut- tait contre un allongement de la durée du travail par le biais d'un éloignement de l'âge de la retraite. Cependant, dès l'année suivante, le syndicalisme le plus atomisé, celui des transports, où règne le modèle de la petite entreprise de moins de 10 personnes, est passé à l'assaut pour demander l'avancement de l'âge de la retraite.

## La carotte et le bâton

Il y a donc eu une inversion qui a commencé à se dessiner, une espèce de cycle de Hirschman : on est passé d'un excès d'individualisme et d'éclatement à un

retour vers des valeurs de « tous ensemble », de convergence d'une certaine façon. C'est cela qui a incité les forces politiques à se ressaisir. C'est dans ce contexte-là que se posent aujourd'hui les véritables problèmes. Il faut d'abord voir qui sont les ennemis et qui sont les amis. Le patronat n'est pas aussi unifié qu'il en a donné l'air. Très astucieusement, le gouvernement a déjà séparé les tout petits des moyens et des gros, en leur accordant deux ans de plus, en leur faisant comprendre qu'il y aura un traitement spécial.

A l'intérieur même du grand patronat, le « grand méchant loup » a été Denis Kessler, qui représente institutionnellement ce qu'il y a de pire dans le capitalisme, le pur et simple capitalisme, je ne dirai même pas de fonds de pension, mais de l'ingénierie des fonds de pension, ceux dont le métier est d'essayer de faire rendre gorge au capital productif pour qu'il alimente le plus possible le capital rentier ; sa fonction institutionnelle est de « tondre le coupon ». Il est normal que ce soit le plus furieux. Les autres, ceux qui se posent la question du double aspect du capitalisme à la fois productif de valeur d'usage et productif de valeur et de survaleur, ont été plus discrets. Intelligemment, le gouvernement a essayé de tendre la main aux uns tout en esquissant de nouvelles menaces à l'égard des autres.

Du côté de ceux qui sont censés soutenir la mesure, il est très important de voir que la réduction du temps de travail n'est pas seulement une question d'emploi, mais aussi une question de bien-être. Guillaume Duval a évalué le coût de l'aide à l'emploi à 150 000 francs par an durant les deux années de transition. Si on considère que ce n'est qu'une aide pour créer un emploi, c'est relativement cher, mais c'est surtout une aide pour accéder à 4 heures ou une demi-journée de libre de plus par semaine. Il s'agit d'une ouverture, une première étape vers la semaine de quatre jours ou vers un mois de congés payés supplémentaires. On ne peut tout imputer à l'emploi. Il est clair que, dans tous les sondages, la réduction du temps de travail est d'abord une revendication de mieux-vivre et, ensuite, pas très loin derrière, une mesure de solidarité par rapport à ceux qui n'ont pas d'emploi.

Maintenant se pose la question du financement. Nous nous accordons tous à peu près pour dire qu'il ne faut pas faire trop payer le capital productif. A l'heure

actuelle, les entreprises qui investissent gagnent environ chaque année 100 milliards de francs de plus que ce qu'elles investissent, et ce depuis quatre ans. Il existe donc une marge. Mais, si on veut créer des centaines de milliers, voire des millions, d'emplois par la réduction du temps de travail, cette marge va être immédiatement dévorée par les investissements nécessaires. Les nouveaux employés ne pourront pas être mis sur les postes de travail existant déjà, sauf peut-être pour un cinquième d'entre eux. Dans les quatre cinquièmes des cas, il va falloir investir davantage pour employer tout ce monde. On ne peut donc trop pressurer l'entreprise productive.

### **Un système de bonus/malus pour les entreprises**

Alors, il reste, d'abord, l'autofinancement de la réduction du temps de travail par la baisse du chômage. On peut espérer que cela représentera à peu près la moitié du coût. Mais cette moitié n'est acquise qu'après coup, une fois que les salariés ont réduit leur temps de travail et une fois que les nouvelles embauches correspondantes ont eu lieu. Alors il y a moins de chômeurs : on peut baisser le budget de l'Unedic ; alors il y a plus de salariés qui cotisent sur les autres caisses de la Sécurité sociale : on peut diminuer les cotisations et le coût salarial. Mais c'est un résultat postérieur. Comment l'intégrer à une logique de négociations

commençant immédiatement, entreprise par entreprise ? C'est le premier problème technique.

Il faut un système de bonus/malus afin d'intégrer aux négociations individuelles des entreprises un résultat collectif (qui est que, lorsque le nombre de

chômeurs diminue, on peut diminuer les cotisations sociales). Le bonus est l'aide de 9 000 francs. Il faut aussi un malus. C'est là que se pose la question des heures supplémentaires, qui sera l'enjeu principal de la bataille. Il est possible de passer aux 35 heures légales sans que cela ne change rien à la durée réelle du travail (je rappelle qu'on est aux 40 heures depuis 1936, aux 39 heures depuis 1982 et qu'actuellement on travaille 41 heures en moyenne). Une des techniques consiste à décider que les heures supplémentaires seront remboursées intégralement aux salariés avec une majoration de 25 à 50 % ou remboursées sous forme de temps libre, avec en plus une majoration de 25 à 50 %

versée à l'Unedic, et non pas aux salariés, puisque c'est finalement l'Unedic ou, plutôt, les chômeurs qui sont les victimes des heures supplémentaires. La question de l'internalisation pour l'employeur qui viole l'intérêt public en préférant les heures supplémentaires à l'embauche doit être étudiée très sérieusement à partir des pistes que je viens de donner.

Par ailleurs, l'idée de donner 150 000 francs par emploi pour une entreprise qui passerait aux 35 heures avant la fin 1998 (et donc qui bénéficierait pleinement de l'aide) est couplée à celle que 10 % de réduction du temps de travail ne crée que 6 % d'emplois. On intègre une règle d'environ 4 % de gains de productivité par réorganisation et on donne 150 000 francs, donc un peu plus que ce que coûtent effectivement les chômeurs. C'est la logique de la loi Robien : l'Etat paiera plus que ce que l'attitude individuelle des entreprises rapportera à la Sécurité sociale. Il s'agit donc d'une aide très généreuse. C'est d'ailleurs pour cela qu'une partie du patronat n'a pas poussé trop de hurlements. Jean Gandois a rapidement rectifié sur France 2 la formule selon laquelle il se sentait « berné ». Mais cette compensation extrêmement généreuse ne sera pas accordée pendant longtemps, elle sera réduite par la suite en deçà de ce que rapporte un chômeur évité.

### **Faire participer davantage l'ensemble des revenus à la politique sociale**

Parmi les autres moyens de financement se trouvent les profits distribués, ceux qui ne restent pas dans l'entreprise, c'est-à-dire les rentes et revenus financiers. On les a déjà mis à contribution par le biais de la hausse de la CSG. L'extension du financement des caisses maladie à l'ensemble des revenus, y compris financiers, une des plus anciennes revendications du mouvement ouvrier depuis 1945, est enfin réalisée par le basculement du financement des cotisations personnelles sur la maladie du seul salaire à l'ensemble des revenus grâce à la CSG. Il est encore possible de faire davantage participer l'ensemble des revenus à la politique sociale, y compris la politique familiale. Ce serait un moyen pour les entreprises de mieux supporter le choc et d'assurer une compensation presque intégrale au niveau du salaire.

Je dis bien « presque ». Les Verts ne sont pas en faveur de la garantie intégrale des salaires à tous les niveaux. Nous ne pensons pas qu'un cadre supérieur qui gagnerait un mois de congés supplémentaire devrait garder intégralement

son salaire, d'autant plus que, du fait de la réduction du temps de travail, ses propres enfants auront beaucoup plus de chances de trouver un emploi. Donc, au niveau du revenu familial, la croissance de son pouvoir d'achat sera assez notable. Regardons les résultats d'un sondage CSA-*L'Humanité* titré « Deux Français sur trois pour les 35 heures sans réduction de salaire ». Quand vous lisez le texte en petits caractères, vous vous apercevez que le sondage ne portait pas là-dessus. Les questions de ce sondage ayant été rédigées par *L'Humanité*, vous voyez ce que les communistes entendent par « sans réduction de salaires », il est précisé « adhésion massive des Français à une réduction du temps de travail à 35 heures sans baisse équivalente des salaires ». C'est une étrange interprétation. La négociation a déjà commencé sans qu'on s'en aperçoive. La situation est beaucoup moins bloquée qu'elle n'en a l'air.

Pour les toutes petites entreprises, le gouvernement a botté en touche pour deux ans. C'est nécessaire, car l'ingénierie des cotisations sociales employeurs frappant les petites entreprises est un vrai problème (1). A travers les toutes premières indications données par Lionel Jospin apparaît

l'idée que, de même que l'impôt sur le revenu est progressif (son taux augmente avec la taille du revenu), de même les impôts sur les entreprises – que ce soient les cotisations sociales patronales ou l'impôt sur les bénéfices – devraient peut-être eux aussi devenir progressifs. Faut-il vraiment traiter la petite production marchande comme le vrai capitalisme ? C'est une question latente depuis le début de la législation sociale. Déjà la législation n'est pas la même à partir de 10 employés en ce qui concerne les heures supplémentaires. Cela provoque des effets de seuil. On le renforce si la durée légale du travail au-dessus et en dessous de 10 employés n'est pas la même. Cependant, peut-être que derrière cette question se profile une petite révolution. On reconnaîtrait que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, y compris au sein du patronat. Il existe toute une série de solutions.

Dans l'accord Verts-PS était envisagé le transfert de l'assiette des cotisations employeurs de la masse salariale vers l'ensemble de la valeur ajoutée. Je rajouterai même que cela pourrait être déductible à la frontière, c'est-à-dire carrément transformé en TVA. L'idée est de moins faire payer les entreprises

de main-d'œuvre, celles qui vont le plus souffrir en cas de passage aux 35 heures sans baisse des salaires.

Dernier point : l'Europe. Le fait que le syndicalisme français bascule massivement dans l'idée que la législation sociale est aujourd'hui une question européenne et que la lutte sociale se mène à l'échelon européen est peut-être la plus grande mutation de l'année 1997. Cela ne signifie pas qu'on ne puisse pas faire les 35 heures tout seuls. Si, par des arrangements internes à la société française, on peut passer aux 35 heures en maintenant l'essentiel des salaires sans augmenter le coût salarial pour l'entreprise productive, alors il n'est pas indispensable de le faire à l'échelle européenne. Nous sommes actuellement en position de dumping social. Les Allemands en sont à 35 heures et voudraient passer à 32 heures mais ne peuvent le faire, car nous sommes à 39 heures. Si on avance à l'échelle européenne, les choses deviendront donc beaucoup plus faciles pour tout le monde (2). ▲

\* Economiste, porte-parole des Verts.

(1) Note postérieure au débat : en revanche, je m'oppose totalement à l'extension de ces délais aux entreprises de moins de 20 salariés que rien ne justifie. En multipliant les exemptions, on en arrive à ce qu'une grande partie du territoire ne connaisse ni réduction du temps de travail ni, donc, baisse du chômage d'ici les prochaines législatives.

(2) Entre-temps, l'initiative française a déjà fait bouger les Italiens.